

Maîtrisez les étapes clés pour le déblocage des fonds de succession

Documents d'état civil et situation familiale

- Acte de décès du défunt (délivré par la mairie du lieu de décès ou de domicile).
- Copie intégrale de l'acte de naissance du défunt et de chaque héritier pour établir la dévolution successorale.
- Livret de famille complet du défunt pour identifier le conjoint survivant et les enfants.
- Contrat de mariage ou convention de PACS pour déterminer le régime matrimonial et liquider la communauté.

Inventaire des actifs et passifs

- Justificatifs des actifs au jour du décès (titres de propriété immobilière, comptes bancaires, livrets d'épargne, portefeuilles de valeurs mobilières).
- Justificatifs du passif (factures d'obsèques, dettes en cours, impôts restant dus) pour établir le solde net.
- Coordonnées des assurances-vie souscrites par le défunt pour la rédaction de l'attestation fiscale.

Fiscalité et dispositions particulières

- Derniers avis d'imposition (revenus et taxe foncière) du défunt pour la déclaration de succession.
- Testament ou donation entre époux pour vérification au Fichier Central des Dispositions de Dernières Volontés (FCDDV).

Modalités de versement

- Coordonnées bancaires (RIB/IBAN) de tous les héritiers pour permettre le virement des fonds après liquidation.